



REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE
DE LA PROVINCE DE KENITRA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **21/01/2025**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

- **Appel d'offre ouvert national :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Date et heure de la Visite Des Lieux	AO RESERVE A LA TRES PETITE, LA PME, LA COOPERATIVE, L'UNION DES COOPERATIVES ET L'AUTO-ENTREPRENEUR
A/132/24	Aménagement de la salle technique du bureau central de commande eau et stations de pompage	09h30	11 000.00 Onze mille dirhams	600 000.00 Six cent mille dirhams	13/01/2025 à 10h00	Oui
C/133/24	Actualisation des licences de la solution antivirusale Kaspersky	10h30	6 500.00 Six mille cinq cents dirhams	336 000.00 Trois cent trente-six mille dirhams	-	-
E/134/24	Maintenance du système de télégestion du réseau MT	11h30	9 000.00 Neuf mille dirhams	480 000.00 Quatre cent quatre-vingt mille dirhams	13/01/2025 à 10h00	-
O/135/24	Travaux de changement des compteurs d'eau potable (fourniture des compteurs par la RAK)	12h30	7 000.00 Sept mille dirhams	386 400.00 Trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent dirhams	-	Oui
E/136/24	Travaux de changement des compteurs d'électricité (fourniture des compteurs par la RAK)	13h30	2 200.00 Deux mille deux cents dirhams	120 000.00 Cent vingt mille dirhams	-	Oui

-Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

-Les concurrents doivent obligatoirement remettre leurs offres par voie électronique au niveau du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, et ce conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.